

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1252

28 juin 2006

SOMMAIRE

Acergy S.A.H., Luxembourg	60089	H&Able Human Capital Builders, S.à r.l., Luxembourg	60070
AG für Investitionen und Beteiligungen, Luxembourg	60088	Hamilton Holding S.A., Luxembourg	60093
Ampacet Europe S.A., Windhof	60081	Holding N. Arend, S.à r.l., Mersch	60061
Ampacet Investment II, S.à r.l., Windhof	60084	Holding N. Arend, S.à r.l., Mersch	60061
Ampacet Investment II, S.à r.l., Windhof	60085	Holding N. Arend, S.à r.l., Mersch	60061
Architectures Nouvelles et Cuisines, S.à r.l., Strassen	60084	Impulse S.A., Luxembourg	60093
Atilia Holding S.A., Luxembourg	60092	Intersportif-Intervilla Luxembourg S.A., Erpeldange	60054
B.A.R.T. S.A.H., Luxembourg	60094	Invertrade S.A., Luxembourg	60096
Bersy S.A., Luxembourg	60086	Invest 5 S.A.H., Luxembourg	60093
Boran S.A., Luxembourg	60089	Investment World Fund, Sicav, Luxembourg	60086
Ch. Lorang & Cie, S.à r.l., Mersch	60084	José Gan S.A., Luxembourg-Gasperich	60085
Codinter Holding S.A., Luxembourg	60084	(Le) Lapin S.A., Luxembourg	60094
Comex Bois, S.à r.l., Dudelange	60055	LBREP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	60084
Comex Bois, S.à r.l., Dudelange	60055	Lombard Odier Darier Hentsch Selection, Sicav, Luxembourg	60075
Comex Bois, S.à r.l., Dudelange	60055	Lovrovic Pianos International, S.à r.l., Luxembourg	60050
Comex Bois, S.à r.l., Dudelange	60055	Lux-Refractaires, S.à r.l., Schiffflange	60056
DB Platinum Advisors S.A., Luxembourg	60072	Matric A/S (Luxembourg Branch), Mamer	60078
Ditco Participations S.A., Luxembourg	60091	Mediatel Management S.A., Luxembourg	60079
DWS ABS Credit Select	60089	Menuiserie Schwalen, S.à r.l., Ettelbruck	60055
E.A.S. S.A., Euro Assistance Services S.A., Luxembourg	60095	Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg	60056
Elbroes, S.à r.l., Luxembourg	60079	MLB(S) (Lux) International Portfolios, Sicav, Senningerberg	60056
Elbroes, S.à r.l., Luxembourg	60081	Murten Financière S.A., Luxembourg	60087
Euro.M.Invest S.A.H., Luxembourg	60096	Neomat S.A.	60078
Exclusive Store S.A., Merttert	60081	Nouvelle Autocaravane Holding S.A., Luxembourg	60078
Fiduciaire Arbo S.A., Wiltz	60069	Nouvelle Autocaravane Holding S.A., Luxembourg	60078
Financierium S.A.H., Luxembourg	60092	Ortolan S.A.H., Luxembourg	60095
Financière Blandine Holding S.A., Luxembourg	60085	Palmgrove Invest S.A., Luxembourg	60093
Financière de l'Alzette S.A., Luxembourg	60088	Portfolio B.P. Sicav, Luxembourg	60087
Fininvest S.A., Luxembourg	60086	Rhein Finanz S.A.H., Luxembourg	60094
FRS, Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	60092	RTR S.A., Luxembourg	60087
GE Fanuc Automation Solutions Europe S.A., Echternach	60074	Sarasin Fund Selection, Sicav, Luxembourg	60051
Glob Alpha AG	60072	Sarasin Fund Selection, Sicav, Luxembourg	60054
GUS Finance Luxembourg Limited, S.à r.l., Luxembourg	60074		

Sitting Bull Trading International, S.à r.l., Luxembourg	60050	Valmetal Holding S.A., Luxembourg	60094
Skalaria S.A., Luxembourg	60075	Valmetal Holding S.A., Luxembourg	60096
Smith & Nephew Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	60062	Waterway Management S.A., Luxembourg	60050
Sopatex Holding S.A., Luxembourg	60092	WB-Stam Investment, S.à r.l., Luxembourg	60081
Souvenance Holding S.A., Luxembourg	60095	Westam Compass Fund, Sicav, Senningerberg . . .	60074
Stratégies et Patrimoine S.A., Luxembourg	60088	WestLB Mellon Longitude Fund, Sicav, Hesperange	60091
Tek Investment Holding S.A., Luxembourg	60081	WestProfil, Sicav, Luxembourg	60089
Tishman Speyer Marnix Holdings, S.à r.l., Senningerberg	60064	Yole S.A., Société Luxembourgeoise de Réassurances, Luxembourg	60063

SITTING BULL TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 49.311.

Liquidation judiciaire

Il résulte d'un jugement rendu le 23 mars 2006 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SITTING BULL TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Myriam Olivie, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

Maître M. Olivie

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060243.02//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LOVROVIC PIANOS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 54.949.

Liquidation judiciaire

Il résulte d'un jugement rendu le 23 mars 2006 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société LOVROVIC PIANOS INTERNATIONAL, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Myriam Olivie, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

Maître M. Olivie

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060245.02//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

WATERWAY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 92.567.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37111 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

J. Elvinger

Notaire

(034629/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

**SARASIN FUND SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. RABOBANK SELECT FUND).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.780.

In the year two thousand and six, on the second day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of RABOBANK SELECT FUND, having its registered office at 50, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated on 12 February 1996 the articles of incorporation of which (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), on 18 March 1996, amended for the last time on 26 August 2003, published in the Mémorial C on 13 November 2003 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 53 780.

The meeting was declared open at 10.30 a.m. and was presided over by Mrs Katja Mertes-Tegebauer, employee, residing in Wiltingen, Germany,

who appointed Mrs Françoise Konrad, employee, residing in Alzingen, as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Paule Bodevin, employee, residing in Olingen.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1 The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

2 This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 21 April 2006.

3 The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialled ne varietur, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

4 It results from the said attendance list that more than half of the outstanding shares of the Company are represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting.

5 The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company to SARASIN FUND SELECTION by amending Article 1 of the articles of incorporation.

2. Amendment of Articles 3, second paragraph, 20 and 30 of the articles of incorporation to replace the reference to the law of 30th March 1988 by a reference to the law of 20th December 2002.

3. Amendment of Article 5, second paragraph of the articles of incorporation to change the minimum capital of the Company to one million and two hundred and fifty thousand Euros.

4. Amendment of Article 17, last paragraph, of the articles of incorporation to replace the reference to RABOBANK GROUP by a reference to SARASIN GROUP.

5. Amendment of Article 22, e) of the articles of incorporation to expand on the meaning of substantial investments.

6. Amendment of Article 23 A. (2) of the articles of incorporation to value quoted securities at their last available price, replacement of the last sentence of Article 23 A. (5) of the articles of incorporation to provide for the possibility of fair valuation and amendment of Article 23 C. c) of the articles of incorporation to delete the reference to the fact that the whole Company is bound by the liabilities attributable to a sub-fund.

7. That the effective date of the changes be on 1 June 2006.

8. To transact any other business.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders adopted by more than two third majority vote, as detailed in the attendance list, the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company resolved to change the name of the Company from RABOBANK SELECT FUND to SARASIN FUND SELECTION by amending article 1, so as to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of SARASIN FUND SELECTION (the «Corporation»).»

Second resolution

The shareholders of the Company resolved to amend Articles 3, second paragraph, 20 and 30 to replace the reference to the law of 30th March 1988 by a reference to the law of 20th December 2002.

Third resolution

The shareholders of the Company resolved to amend article 5, second paragraph, so as to read as follows:

«The minimum Capital of the Corporation, which must be achieved within six months after the date on which the Corporation has been authorized as a collective investment undertaking under Luxembourg law, shall be the one million and two hundred fifty thousand Euro (1.250.000 EUR).»

Fourth resolution

The shareholders of the Company resolved to amend article 17, last paragraph, so as to read as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any company of, or related to the SARASIN GROUP, any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion.»

Fifth resolution

The shareholders of the Company resolved to amend article 22, e), so to read as follows: «e) any period when the calculation of the net asset value of the UCIs in which a class has substantial investments (generally over 50% of a class), is suspended.»

Sixth resolution

The shareholders of the Company resolved to amend article 23 A. (2), replace the last sentence of Article 23 A. (5) and to amend article 23 C. c) to read as follows:

«(2) The value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the last available prices and, if appropriate, on the average price of the stock exchange which is normally the principal market of such securities and each security traded on another regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.»

«The Corporation is authorised to apply other adequate valuation principles for the assets of the Corporation and/ or the assets of a given class if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.»

«c) where the Corporation incurs a liability which relates to to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool.»

Seventh resolution

The shareholders of the Company resolved that resolutions 1 to 6 shall become effective on 1 June 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further item on the agenda the Chairman closed the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le deux mai.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RABOBANK SELECT FUND, ayant son siège social au 50, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en date du 12 février 1996, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 18 mars 1996, modifiés pour la dernière fois en date du 26 août 2003 et publiés au Mémorial C en date du 13 novembre 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.780.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Katja Mertes-Tegebauer, employée privée, demeurant à Wiltingen, Allemagne,

qui a désigné comme secrétaire Madame Françoise Konrad, employée privée, demeurant à Alzingen.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Marie-Paule Bodevin, employée privée, demeurant à Olingen.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence et les procurations, paraphées ne varietur par les membres du bureau, resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2. Cette assemblée a été convoquée au moyen d'avis contenant l'ordre du jour envoyé à chaque actionnaire figurant dans le registre des actionnaires le 21 avril 2006.

3. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau ; cette liste et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur, resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

4. Il résulte de ladite liste de présence que plus de la moitié des actions en circulation de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

5. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. De changer le nom de la Société en SARASIN FUND SELECTION en modifiant l'article 1^{er} des statuts.
2. Modification des articles 3, deuxième paragraphe, 20 et 30 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par une référence à la loi du 20 décembre 2002.
3. Modification de l'article 5, deuxième paragraphe des statuts pour changer le capital minimum de la Société à un million et deux cent cinquante mille euros.
4. Modification de l'article 17, dernier paragraphe des statuts pour remplacer la référence à RABOBANK GROUP par une référence à SARASIN GROUP.
5. Modification de l'article 22 e) des statuts afin de détailler la notion d'investissements substantiels.
6. Modification de l'article 23 A. (2) des statuts pour évaluer les valeurs mobilières cotées à leur dernier prix disponible, remplacement de la dernière phrase de l'article 23 A. (5) des statuts afin de prévoir la possibilité de fair valuation et modification de l'article 23 C. c) des statuts pour enlever la référence au fait que la Société entière est redevable des dettes attribuables à un compartiment.
7. Que la date effective des changements est le 1^{er} juin 2006.
8. Divers.

Le Président de l'assemblée a commenté les changements proposés et les actionnaires ont adopté à plus des deux tiers des voix, ainsi qu'il en ressort de la liste de présence, les résolutions suivantes :

Première résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de changer le nom de la Société de RABOBANK SELECT FUND en SARASIN FUND SELECTION en modifiant l'article 1 des statuts comme suit :

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de SARASIN FUND SELECTION (la «Société»)»

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier les articles 3, deuxième paragraphe, 20 et 30 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par une référence à la loi du 20 décembre 2002

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 5, deuxième paragraphe des statuts, comme suit :

«Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de 6 mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que organisme de placement collectif, est un million et deux cents cinquante mille euros (1.250.000 EUR).»

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 17, dernier paragraphe, comme suit:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourraient exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société faisant partie ou en relation avec le SARASIN GROUP, ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

Cinquième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 22 e) comme suit :

«e) lors de toute période pendant laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire des organismes de placement collectifs, dans lesquels une catégorie investit de façon substantielle (généralement plus de 50% d'une catégorie), est suspendu.»

Sixième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 23 A. (2), de remplacer la dernière phrase de l'article 23 A. (5) et de modifier l'article 23 C. c) comme suit :

«(2)La valeur des valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées à une bourse sera basée sur les derniers prix disponibles et, si approprié, sur le prix moyen de la bourse qui est normalement le marché principal pour ces valeurs mobilières, et toute valeur mobilière négociée sur tout autre marché réglementé sera évaluée d'une façon aussi proche que possible de celle prévue pour les valeurs mobilières cotées.»

«La Société est autorisée à appliquer d'autres principes d'évaluation adéquats pour les avoirs de la Société et/ou les avoirs d'une catégorie donnée si les méthodes d'évaluation décrites ci-avant paraissent impossibles ou inappropriées à cause de circonstances ou événements extraordinaires.»

«c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question.»

Septième résolution

Les actionnaires de la Société décident que les points 1 à 6 entreront en vigueur le 1^{er} juin 2006.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont estimés à EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la demande des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Le présent acte notarié a été dressé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire de leur nom, prénom, état et résidence, les susnommés ont signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé : K. Mertes-Tegebauer, F. Konrad, M.-P. Bodevin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2006, vol. 436, fol. 58, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2006.

H. Hellinckx.

(050748.03/242/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

SARASIN FUND SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 53.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juin 2006.

H. Hellinckx.

(050753.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

INTERSPORTIF-INTERVILLA LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

H. R. Luxemburg B 92.171.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 8. Oktober 2004

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 8. Oktober 2004 geht folgendes hervor:

Der Vorsitzende stellt folgende, aus der Tagesordnung hervorgehende Beschlüsse zur Wahl:

1. Die außerordentliche Generalversammlung nimmt die Rücktritte folgender Verwaltungsratsmitglieder zur Kenntnis:

- Herr Geert Diepers, Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsdelegierter, wohnhaft in B-3600 Genk, Kennipshoefstraat 31;

- Frau Jenny Kavse, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-3600 Genk, Kennipshoefstraat 31.

Die außerordentliche Generalversammlung nimmt vorgenannte Rücktritte an und erteilt den zurückgetretenen Verwaltungsratsmitgliedern Entlastung für ihr vergangenes Mandat.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

2. Die außerordentliche Generalversammlung ernennt folgende neue Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Rudy Peters, pensioniert, wohnhaft in L-9147 Erpeldange, rue Laduno 7;

- Frau Sylvia Peters-Kavse, Geschäftsführerin, wohnhaft in B-3600 Genk, Steeneikstraat 39.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

3. Die außerordentliche Generalversammlung bestätigt die Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010:

- Herr Patrick Peters, wohnhaft in L-9142 Burden, Um Kettenhouscht 10: Vorsitzender und Delegierter des Verwaltungsrates;

- Herr Rudy Peters, wohnhaft in L-9147 Erpeldange, rue Laduno 7: Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Sylvia Peters-Kavse, Geschäftsführerin, wohnhaft in B-3600 Genk, Steeneikstraat 39, Verwaltungsratsmitglied.

- Frau Irène Peters, wohnhaft in L-9147 Erpeldange, rue Laduno 7: Kommissar.

Herr Patrick Peters, vorgenannt, wird in seiner Funktion als Geschäftsführer im Rahmen der täglichen Geschäftsführung mit unveränderten Vollmachten auf unbegrenzte Dauer bestätigt.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 22. Oktober 2004.

Für INTERSPORTIF-INTERVILLA LUXEMBOURG S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2004, réf. DSO-AV00220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Unterschrift.

(903547.2/667/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 novembre 2004.

60055

MENUISERIE SCHWALEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 96.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(925783/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2006.

COMEX BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 28.961.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028901//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

COMEX BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 28.961.

Les comptes annuels au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028905//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

COMEX BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 28.961.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06238, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028907//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

COMEX BOIS, S.à r.l. Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 28.961.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028908//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

COMEX BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 28.961.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06241, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028909//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

LUX-REFRACTAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 88.620.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(030198/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 6.317.

MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 48.440.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mrs Josiane Schroeder, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as proxy in the name and on behalf of MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, a Luxembourg Société d'Investissement à Capital Variable, with its registered office at 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

and

acting as proxy in the name and on behalf of MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, a Luxembourg Société d'Investissement à Capital Variable, with its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which shall remain, attached to the original of these minutes in order to be registered with this deed.

Who declared the following:

Whereas MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (hereinafter «MLIIF»), is an undertaking for collective investment in transferable securities organised as a société d'investissement à capital variable under Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 existing as an umbrella fund with several sub-funds (each a «Fund» or «Funds») all as described in the prospectus of MLIIF dated 24 March 2006 with an addendum dated 19 May 2006.

Shares in the Funds are divided into Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class J, Class Q and Class X Shares with different charging structures.

For the Distributing Funds, Shares are further divided into Distributing and Non-Distributing Share classes. Non-Distributing Shares do not pay dividends, whereas Distributing Shares pay monthly or annual dividends.

Further, a range of Distributor Status Funds (UK) are available within MLIIF offering UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares.

Whereas MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS (hereinafter «the Company») is also an undertaking for collective investment in transferable securities organised as a société d'investissement à capital variable under Part I of the Luxembourg law of 30 March 1988 existing as an umbrella fund as described in the current prospectus of the Company dated March 1999 accompanied by the addenda dated August 2000, 1 June 2001, 29 March 2002 and 1 May 2004.

Shares in the Company's Funds are divided into Class A and Class B Shares. Shares of the Fixed Income Portfolio (USD) and of the Fixed Income Portfolio (Euro) are further issued as A1, A2, B1 and B2 Shares. A1 and B1 Shares are distribution shares on which a portion of the net income is distributed semi-annually. A2 and B2 Shares are accumulation Shares on which no distributions will be made and the net income will be reflected in the net asset value.

The Boards of Directors of MLIIF and the Company (the «Boards») propose a merger (the «Merger») of MLIIF and the Company in view of offering shareholders better investment opportunities and ultimately achieving certain economies of scale and relative cost savings by contributing the assets and liabilities of the MLB(S) (Lux) International Portfolios Worldwide Equity Portfolio (USD), the MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (Euro), the MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (USD), the MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (Euro) and the MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (USD) of the Company to, respectively, the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund.

In the context of this merger the assets and liabilities of the Company shall be contributed to existing Funds of MLIIF: the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund.

The investment policy of the MLIIF - Global Equity Core Fund is as follows: The Global Equity Core Fund seeks to maximise total return expressed in US dollars. The Fund invests globally at least 70% of its total net assets in the equity securities of companies domiciled in, or exercising the predominant part of their economic activity, in developed markets. The Fund adopts a core approach, which under normal market conditions will result in the Fund having in excess of 70 holdings. The MLIIF - Global Equity Core Fund's base currency is US Dollar.

The investment policy of the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro) is as follows: The Strategic Allocation Fund (Euro) follows an asset allocation policy that seeks to maximise total return expressed in euro. The Fund invests globally in equities and fixed income transferable securities (which may include some high yield fixed income transferable securities). The Fund may invest without limitation in securities denominated in currencies other than the reference currency (euro). The currency exposure of the Fund is flexibly managed. The MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro)'s base currency is the Euro.

The investment policy of the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) is as follows: The Strategic Allocation Fund (US Dollar) follows an asset allocation policy that seeks to maximise total return expressed in US dollars. The Fund invests globally in equities and fixed income transferable securities (which may include some high yield fixed income transferable securities). The Fund may invest without limitation in securities denominated in currencies other than the reference currency (US dollars). The currency exposure of the Fund is flexibly managed. The MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar)'s base currency is US dollar.

The investment policy of the MLIIF - Euro Bond Fund is as follows : The Euro Bond Fund seeks to maximize total return expressed in euro. The Fund invests at least 80% of its total net assets in investment grade fixed income transferable securities. At least 70% of total net assets will be invested in fixed income transferable securities denominated in euro. Currency exposure is flexibly managed.

The investment policy of the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund is as follows: The US Dollar Core Bond Fund seeks to maximise total return expressed in US dollars, a significant portion of which may be derived from income. The Fund invests at least 90% of its total net assets in investment grade fixed income transferable securities. At least 70% of the Fund's total net assets are invested in fixed income transferable securities denominated in US dollars. Currency exposure is flexibly managed.

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg have been designated by the board of directors of MLIIF as independent auditors to the Merger to establish the report on the Merger Proposal to the shareholders of MLIIF in accordance with Article 266 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») for the purpose of the formal merger.

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg have been designated by the board of directors of the Company as independent auditors to the Merger to establish the report on the Merger Proposal to the shareholders of the Company in accordance with Article 266 of the Law for the purpose of the formal merger.

The proposed Merger is subject to the condition that the shareholders of the Company approve the present Merger Proposal at an extraordinary general meeting of shareholders, in conformity with the Law.

The Effective Date (as this term is hereinafter defined) of the Merger shall be 8 September 2006 at close of business, or such other day as decided by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company.

Now therefore

subject to the approval by the shareholders of the Company deciding at an extraordinary general meeting of shareholders, the following merger proposal has been adopted:

1. On the date of effect anticipated to be 8 September 2006 at close of business (the «Effective Date») or such other day as shall be decided by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company and subject to the shareholders of MLIIF not requesting the convening of an extraordinary general meeting of shareholders pursuant to Article 264 of the Law, the Company in pursuance of Article 259 of the Law, shall contribute all its assets and liabilities to MLIIF in particular into the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund.

2. In exchange for the contribution, MLIIF shall on the Effective Date issue without charge and including fractional shares, Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro) to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro); Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD); Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Euro Bond Fund to shareholders of Class A1 and Class B1 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) and Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Euro Bond Fund to shareholders of Class A2 and Class B2 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro); Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund to shareholders of Class A1 and Class B1 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) and Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund to shareholders of Class A2 and Class B2 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) (together the «New Shares»). The issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Merger Proposal, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company to, respectively, the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Date.

The New Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund will, on the Effective Date, be issued at the net asset value per share of the corresponding Classes of the corresponding Funds of the Company applicable at the Effective Date.

The number of New Shares to be so issued shall be calculated on the basis of the ratio of exchange which shall correspond to the net asset value per share of the relevant Class of the New Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund on the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the corresponding shares of the relevant Classes of the relevant Sub-Funds of the Company on the Effective Date.

3. As from the Effective Date, all assets and liabilities of the Company shall be transferred to MLIIF, respectively into the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund. For accounting purposes all operations of the Company will be considered as accomplished for the account of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectively.

4. As a result of the Merger, the Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

5. The shareholders of the Company shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of the Company.

6. Upon request, registered share certificates of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund shall be issued by the Transfer Agent of MLIIF to the former shareholders of the Company so requesting in writing.

7. As from the Effective Date, shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectively attributed to shareholders of the MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro), the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD), the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) and the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) shall in all respects have the same rights as those issued thereafter in the relevant above-mentioned MLIIF Funds, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

8. No particular privileges are allocated to the independent auditors in the sense of article 266 of the Law, nor to the directors and independent auditors (réviseurs d'entreprises) of the merging companies.

The following documents are made available free of charge to the shareholders at the registered office:

- (i) the audited annual accounts of the Company as at 30 June 2003, 30 June 2004, 30 June 2005 the semi-annual accounts as at 31 December 2005 and interim accounts up to 31 May 2006.
- (ii) the audited annual accounts of MLIIF at 31 December 2003, 31 December 2004 and 31 December 2005;
- (iii) the reports of the board of directors of the Company and MLIIF, respectively, in accordance with Article 267 of the Law;
- (iv) the special reports of the independent auditors appointed by the Company and MLIIF respectively.

Certification

In accordance with Article 271 of the aforesaid Law of 10 August 1915, as amended, the notary acting in this matter declares that he has checked and attests to the existence and legality of the acts and formalities required of the merging companies and of this plan for a merger.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows and understands English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, civil status and residence, the said persons sign together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize juin.

Par devant Nous Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Josiane Schroeder, avocat, demeurant à Luxembourg,
agissant en tant que mandataire au nom et pour compte de MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise, ayant son siège social au 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

et

agissant en tant que mandataire au nom et pour compte de MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé qui demeureront annexées à l'original du présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré ce qui suit:

Etant entendu que MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (ci-après «MLIIF») est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières organisé en tant que société d'investissement à capital variable, conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002, comme fonds à compartiments multiples avec plusieurs sous-fonds (chacun un «Fonds» ou les «Sous-Fonds»), tel que cela est décrit dans le prospectus de MLIIF daté du 24 mars 2006 avec un addendum daté du 19 mai 2006.

Les Actions des Fonds sont divisées en Actions de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe J, Classe Q et Classe X présentant des structures de frais différentes.

Pour les Fonds de Distribution, les Actions sont par ailleurs divisées en classe d'Action de Distribution et de Capitalisation. Les Actions de Capitalisation ne donnent pas droit aux dividendes, alors que les Actions de Distribution donnent droit aux dividendes mensuels ou annuels.

Par ailleurs, plusieurs Fonds au statut de distributeur au Royaume-Uni sont disponibles au sein du MLIIF, proposant des actions de la Classe A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais.

Etant entendu que MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS (ci-après la «Société») est également un organisme de placement collectif en valeurs mobilières organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiment multiple, conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988, comme décrit dans le prospectus actuel de la Société, daté de mars 1999 muni des addenda datés août 2000, 1er juin 2001, 29 mars 2002 et 1er mai 2004.

Les Actions de la Société sont divisés en Actions de la Classe A et en Actions de la Classe B. Les Actions des compartiments Fixed Income Portfolio (USD) et Fixed Income Portfolio (Euro) sont encore émises en tant qu'Actions des Classes A1, A2, B1 et B2. Les Classes d'Actions A1 et B1 sont des Actions de Distribution pour lesquelles une partie des revenus nets est distribuée semi-annuellement. Les Classes d'Actions A2 et B2 sont des Actions de Capitalisation pour lesquelles aucune distribution n'est faite et les revenus nets seront reflétés dans la valeur nette d'inventaire.

Les Conseils d'administration de MLIIF et de la Société (les «Conseils») proposent une fusion (la «Fusion») de MLIIF et de la Société en vue d'offrir aux actionnaires de meilleures opportunités d'investissement et finalement de réaliser certaines économies d'échelle et des économies de frais relatives en apportant tout l'actif et les engagements de MLB(S) (Lux) International Portfolios Worldwide Equity Portfolio (USD), MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (Euro), MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (USD), MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (Euro) et MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (USD) de la Société respectivement, aux compartiments MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund.

Dans le contexte de cette fusion, les actifs et les engagements de la Société seront apportés à des Fonds existants de MLIIF: le MLIIF - Global Equity Core Fund, le MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), le MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et le MLIIF - US Dollar Core Bond Fund.

La politique d'investissement du MLIIF - Global Equity Core Fund est la suivante : Le Global Equity Core Fund cherche à maximiser le total return exprimé en dollars US. Le Fonds investit globalement au moins 70% de ses avoirs totaux nets dans les actions de sociétés domiciliées dans ou exerçant la part prédominante de leurs activités économiques dans des marchés développés. Le Fonds adopte une approche «core» qui résultera, dans des conditions normales de marché dans le Fonds détenant plus de 70 positions. La devise de base du MLIIF - Global Equity Core Fund est le US Dollar.

La politique d'investissement du MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro) est la suivante : Le Strategic Allocation Fund (Euro) suit une politique d'allocation des avoirs qui cherche à maximiser le total return exprimé en euros. Le Fonds investit globalement dans des actions et valeurs mobilières à revenu fixe (qui peuvent inclure des valeurs mobilières à revenu fixe à rendement élevé). Le Fonds peut investir sans limite dans des valeurs mobilières exprimées en devises autres que la devise de référence (euros). L'exposition de devises du Fonds est couverte de manière flexible. La devise de base du MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro) est l'euro.

La politique d'investissement du MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) est la suivante : Le Strategic Allocation Fund (US Dollar) suit une politique d'allocation des avoirs qui cherche à maximiser le total return exprimé en US dollars. Le Fonds investit globalement dans des actions et valeurs mobilières à revenu fixe (qui peuvent inclure des valeurs mobilières à revenu fixe à rendement élevé). Le Fonds peut investir sans limite dans des valeurs mobilières exprimées en devises autres que la devise de référence (US Dollar). L'exposition de devises du Fonds est couverte de manière flexible. La devise de base du MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) est le US Dollar.

La politique d'investissement du MLIIF - Euro Bond Fund est la suivante: Le Euro Bond Fund cherche à maximiser le total return exprimé en euros. Le Fonds investit au moins 80% de ses avoirs totaux nets dans des valeurs mobilières notées investment grade à revenu fixe. Au moins 70% des avoirs nets totaux du Fonds sont investis dans des valeurs mobilières à revenu fixe exprimées en euros. L'exposition de devises est couverte de manière flexible.

La politique d'investissement du MLIIF - US Dollar Core Bond Fund est la suivante : Le US Dollar Core Bond Fund cherche à maximiser le total return exprimé en US dollars, une partie significative duquel peut être dérivée de revenus (income). Le Fonds investit globalement au moins 90% de ses avoirs totaux nets dans des valeurs mobilières notées investment grade à revenu fixe. Au moins 70% des avoirs nets totaux du Fonds sont investis dans des valeurs mobilières à revenu fixe exprimées en US dollars. L'exposition de devises est couverte de manière flexible.

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été désigné par le conseil d'administration de MLIIF en tant que réviseur d'entreprises en charge de la Fusion pour établir le rapport sur le Projet de Fusion aux actionnaires de MLIIF selon les dispositions de l'article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la « Loi ») pour les besoins de la fusion formelle.

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été désignée par le conseil d'administration de la Société en tant que réviseur d'entreprises en charge de la Fusion pour établir le rapport sur le Projet de Fusion aux actionnaires de la Société selon les dispositions de l'article 266 de la Loi pour les besoins de la fusion formelle.

La Fusion proposée est sujette à la condition que les actionnaires de la Société approuvent le présent Projet de Fusion lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, conformément à la Loi.

La Date Effective (telle que définie ci-après) de la Fusion sera le 8 septembre 2006, heure de clôture ou toute autre date choisie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Dès lors,

sous réserve de l'approbation de la Fusion par les actionnaires de la Société décidant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le projet de fusion suivant a été adopté:

1. A la date effective prévue au 8 septembre 2006, heure de clôture (la «Date Effective») ou toute autre date décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et sous condition que les actionnaires de MLIIF ne demandent pas la tenue d'une assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 264 de la Loi, la Société, conformément à l'article 259 de la Loi, apportera l'ensemble de ses actifs et de ses engagements à MLIIF, en particulier au MLIIF - Global Equity Core Fund, au MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), au MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), au MLIIF - Euro Bond Fund et au MLIIF - US Dollar Core Bond Fund.

2. En échange de l'apport, MLIIF émettra, sans frais et avec des fractions d'actions, des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Global Equity Core Fund aux actionnaires des Classes respectives du MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro) aux actionnaires des classes respectives du MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro); des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) aux actionnaires des Classes respectives du MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD); des Actions de Distribution des Classes A et B du MLIIF - Euro Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A1 et B1 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) et des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Euro Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A2 et B2 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro); des Actions de Distribution des Classes A et B du MLIIF - US Dollar Core Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A1 et B1 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) et des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - US Dollar Core Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A2 et B2 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) (ensemble les «Nouvelles Actions»). L'émission des Nouvelles Actions sera effectuée conformément au Projet de Fusion, en échange pour la contribution de tous les avoirs et dettes de la Société à respectivement MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund, sur base du registre des actionnaires de la Société à la Date Effective.

Les Nouvelles Actions de MLIIF - Global Equity Core Fund, de MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), de MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), de MLIIF - Euro Bond Fund et de MLIIF - US Dollar Core Bond Fund seront émises, à la Date Effective, à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des Fonds de la Société correspondants.

Le nombre de Nouvelles Actions à émettre de cette façon sera calculé sur base du ratio d'échange qui correspondra à la valeur nette d'inventaire par action des Nouvelles Actions, respectivement de MLIIF - Global Equity Core Fund, de MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), de MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), de MLIIF - Euro Bond Fund et de MLIIF - US Dollar Core Bond Fund à la Date effective en comparaison avec la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des actions des Sous-Fonds de la Société correspondants.

3. A la Date Effective, tous les actifs et engagements de la Société seront transférés au MLIIF, respectivement dans le MLIIF - Global Equity Core Fund, le MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), le MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), le MLIIF - Euro Bond Fund et le MLIIF - US Dollar Core Bond Fund. Aux fins comptables, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectivement.

4. Du fait de la Fusion, la Société cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées.

5. Les actionnaires de la Société seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de MLIIF et les confirmations d'actions relatives aux Nouvelles Actions seront envoyées à tous les anciens actionnaires de la Société.

6. Sur demande, des certificats d'actions nominatives de MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund seront émis par l'Agent de Transfert de MLIIF aux anciens actionnaires de la Société qui en feront la demande par écrit.

7. A la Date Effective, les actions de MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund attribuées respectivement aux actionnaires de MLB(S) (Lux) International Portfolios Worldwide Equity Portfolio (USD), MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (Euro), MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (USD), MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (Euro) et MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (USD) auront, à tous égards, les mêmes droits que celles des Fonds MLIIF correspondant mentionnés ci-dessus émises par la suite, plus particulièrement concernant leur droit de vote et leur droit aux dividendes.

8. Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts indépendants au sens de l'article 266 de la Loi, aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprises des sociétés qui fusionnent.

Les documents suivants sont mis à la disposition des actionnaires sans frais au siège social :

1. les comptes annuels audités de la Société au 30 juin 2003, 30 juin 2004, 30 juin 2005, les comptes semi-annuels au 31 décembre 2005 et un état comptable arrêté au 31 mai 2006;
2. les comptes annuels audités de MLIF au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. les rapports des conseils d'administration de la Société et de MLIF respectivement, conformément à l'article 267 de la Loi;
4. les rapports spéciaux des réviseurs d'entreprises nommés respectivement par la Société et par MLIF.

Attestation

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes énoncées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : J. Schroeder, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2006, vol. 905, fol. 7, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(057693.02/239/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

HOLDING N. AREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 29.722.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, mars 2006.

Pour HOLDING N. AREND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(031113/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

HOLDING N. AREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 29.722.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, mars 2006.

Pour HOLDING N. AREND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(031115/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

HOLDING N. AREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 29.722.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, mars 2006.

Pour HOLDING N. AREND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(031117/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 2,015,730,000.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 89.049.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 15 Adam Street, London WC2N 6LA, registered under number 00681251, represented by Ms. Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 December 2004, attached hereto.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B Number 89.049, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 10 September 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 October 2002, number 1567.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the sole shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator Mr. Guy Harles, avocat à la cour, residing at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg and Mr. Pierre Beissel, avocat à la cour, residing at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg (each of them, a «Liquidator»).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

Third resolution

The sole shareholder decides to approve the pro-forma balance sheet of the Company as at 30 December 2004.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 15 Adam Street, London WC2N 6LA, enregistrée sous le numéro 00681251, représentée par Ms. Yasmin Gabriel, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 décembre 2004, annexée aux présentes.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associée unique de SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous section B numéro 89.049, constituée suivant acte notarié du notaire Joseph Elvinger en date du 10 Septembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 31 Octobre 2002, numéro 1567.

La comparante agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associée unique décide de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de nommer comme liquidateur M. Guy Harles, avocat à la cour, demeurant à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, et M. Pierre Beissel, avocat à la cour, demeurant à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg (chacun, le «Liquidateur»)

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan pro forma de la Société daté au 30 décembre 2004.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(058051.03/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

YOLE S.A., SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 46.682.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 mars 2006**«Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat en tant qu'Administrateur de Monsieur Frank Lely et de la société KAMPEN BV jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Monsieur Lambert Schroeder, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabrice Frere.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société, la société ERNST & YOUNG dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035487/682/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

TISHMAN SPEYER MARNIX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 117.099.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of June.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 113.349 and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on June 7, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TISHMAN SPEYER MARNIX HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) represented by two thousand three hundred (2,300) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to

be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the two thousand three hundred (2,300) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-).

The amount of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

* Mr. Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;

* Ms. Geraldine Copeland-Wright, Senior Director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;

* Mr. Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972, in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;

* Mr. Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;

* Mrs. Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;

* Mr. Robert J Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;

* Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

Category B Manager:

* Mr. Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.349 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit :

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER MARNIX HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante-sept mille cinq cents Euro (EUR 57.500,-) représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille trois cents (2.300) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de cinquante-sept mille cinq cents Euro (EUR 57.500,-).

Un montant de cinquante-sept mille cinq cents Euro (EUR 57.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

60069

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euro (EUR 2,500.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- * M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique ;
- * Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni ;
- * M. Timothy Edward Bannon, Administrateur délégué, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni ;
- * M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique ;
- * Mme. Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique ;
- * M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique ;
- * M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- * M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 78, case 12. – Reçu 575 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(058059.03/211/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 97.573.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mars 2006 que Monsieur Olivier Gaspard, administrateur, demeurant à B-Bastogne, a été nommé à l'unanimité comme administrateur-délégué pour le département comptabilité de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointe à celle du Président du Conseil d'Administration ou d'un autre administrateur. Monsieur Olivier Gaspard terminera son mandat d'administrateur-délégué pour le département comptabilité de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Il résulte également du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mars 2006 que Monsieur Patrick Servais, administrateur, demeurant à B-Bastogne, a été nommé à l'unanimité comme administrateur-délégué pour le département conseil fiscal de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointe à celle du Président du Conseil d'Administration ou d'un autre administrateur. Monsieur Patrick Servais terminera son mandat d'administrateur-délégué pour le département conseil fiscal de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Wiltz, le 20 mars 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2006, réf. DSO-BO00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signatures.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 mars 2006

En date du 20 mars 2006, Monsieur Edmond Ries, expert-comptable et réviseur d'entreprises e.r., demeurant à Bertrange, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mars 2006 que Monsieur Olivier Gaspard, employé privé, demeurant à B-Bastogne, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire. Monsieur Olivier Gaspard terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Il résulte également du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mars 2006 que le conseil d'Administration de la société est autorisé à nommer M. Patrick Servais, licencié en droit fiscal, demeurant à B-Bastogne, administrateur-délégué pour le département conseil fiscal de la société, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009 avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointe à celle du Président du Conseil d'Administration ou d'un autre administrateur.

Il résulte enfin du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mars 2006 que le conseil d'Administration de la société est autorisé à nommer M. Olivier Gaspard, employé privé, demeurant à B-Bastogne, administrateur-délégué pour le département comptabilité de la société, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009 avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointe à celle du Président du Conseil d'Administration ou d'un autre administrateur.

Wiltz, le 20 mars 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2006, réf. DSO-BO00160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signatures.

(926205//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2006.

H&ABLE HUMAN CAPITAL BUILDERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 115.746.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tom Corneel Jozef Jan Hillen, gérant de sociétés, né à Overijse le 5 septembre 1960, demeurant à B-9000 Gand, 84 Marathonstraat (Belgique),

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 29 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de H&ABLE HUMAN CAPITAL BUILDERS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prestation de conseils en matière de gestion des ressources humaines et des services y relatifs, notamment la communication au sein de la société, l'organisation et la gestion des services aux fins d'organisation et d'optimisation de ces fonctions.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Monsieur Tom Hillen prénommé, représenté comme dit est, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
2. Monsieur Tom Corneel Jozef Jan Hillen, gérant de sociétés, né à Overijse le 5 septembre 1960, demeurant à B-9000 Gand, 84 Marathonstraat (Belgique) prénommé est nommé gérant.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153S, fol. 13, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

G. Lecuit.

(037279/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

60072

GLOB ALPHA AG, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 64.190.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat et que la société WURTH & ASSOCIES S.A. 5, rue Aldringen BP 2540, L-1025 Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030546//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

DB PLATINUM ADVISORS, Société Anonyme.

Share capital: EUR 2,000,000.-.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 85.829.

In the year two thousand and six, on the ninth day of June.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DB PLATINUM ADVISORS (the «Company»), incorporated in Luxembourg on February 8, 2002, by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 348, on 2 March 2002, the articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 December 2004, published in the Mémorial C N° 1278 of 12 December 2004.

The Company is entered in the Luxembourg Trade and Company Register, under section B number 85829.

The meeting was chaired by Mrs Maria Karaguiozova, lawyer, residing professionally in Luxembourg who appointed Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that :

1 The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed »ne varietur«, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2 It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting

3 The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

To insert a new second paragraph in Article 4 of the Articles of Incorporation entitled «Object», to read as follows:

«The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment («UCIs»).

The Company may further provide management services in connection with portfolios of investments, including those owned by pension funds, in accordance with mandates given by investors on a discretionary, client-by-client basis, where such portfolios include one or more of the instruments listed in Section B of Annex II to the Law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended;

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs».

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

First and sole resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolved to insert a new second paragraph in Article 4 of the Articles of Incorporation entitled «Object», which will henceforth have the following wording:

«The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment («UCIs»).

The Company may further provide management services in connection with portfolios of investments, including those owned by pension funds, in accordance with mandates given by investors on a discretionary, client-by-client basis, where such portfolios include one or more of the instruments listed in Section B of Annex II to the Law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended;

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs».

Cost estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at nine hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their respective surname, first name, civil status and residence, the said persons signed this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de DB PLATINUM ADVISORS (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 348 en date du 2 mars 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 1er décembre 2004, publié au Mémorial C N° 1278 du 12 décembre 2004.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85829.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Karaguiozova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Me Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me Xenia Thomamüller, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1 Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau ; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées » ne varietur » resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3 L'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour:

Insertion d'un nouveau deuxième paragraphe dans l'article 4 des Statuts intitulé «Objet social» qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC»).

La Société peut en outre rendre des services de gestion en relation avec des portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC»

et a demandé au notaire soussigné d'approuver la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'insérer un nouveau deuxième paragraphe à l'Article 4 des Statuts intitulé «Objet» qui aura désormais la teneur suivante :

«La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC»).

La Société peut en outre rendre des services de gestion en relation avec des portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat

donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle l'anglais déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire par leur nom, prénom et résidence, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: M. Karaguiozova, J. Vanhoutte, X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 153S, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

G. Lecuit.

(058726.03/220/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 690.435.740,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.313.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour la société GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, S.à r.l.

Signature

(030612//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

WESTAM COMPASS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 67.580.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

WESTAM COMPASS FUND, SICAV

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(030731/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

GE FANUC AUTOMATION SOLUTIONS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 105.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

GE FANUC AUTOMATION SOLUTIONS EUROPE S.A.

Un mandataire

(030826/2460/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE SELECTION,
Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2006

En date du 23 février 2006, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Francine Keiser, Monsieur Patrick Odier, Monsieur Jean Pastre, Monsieur Peter E.F. Newbald, Monsieur Yvar Mentha, M. Jean-Claude Ramel et de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'administrateurs de la Sicav pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031968/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

SKALARIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 115.714.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SKALARIA S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le quatrième lundi du mois de février à 15:00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 septembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz	200 actions
2. M. Thierry Fleming	110 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, Th. Fleming, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 94, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2006.

P. Bettingen.

(037166/202/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

MATRIC A/S (LUXEMBOURG BRANCH).

Siège social: L-8265 Mamer, 71, rue François Trausch.

R. C. Luxembourg B 109.185.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(030829//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

NEOMAT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.004.

EXTRAIT

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet au 28 mars 2006.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031056//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 92.641.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00974, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(031506/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 92.641.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(031507/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

MEDIATEL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: 2, place de Metz, Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MEDIATEL MANAGEMENT S.A.*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(031076/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ELBROES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 110.525.

In the year two thousand six, on the twenty-third day of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND I, L.P., a company with registered office at 13-15 Alexander House, Victoria Road, GB-GY1 3ZD, St Peter Port, Guernsey, registered in the Company Register of United Kingdom Companies House under the number LP10773,

here represented by Mr Joost Tulkens, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on February 14, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That, pursuant to a share transfer agreement dated on November 7, 2005, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole actual shareholder of ELBROES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on September 1, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 109 on January 17, 2006, the articles of which have been amended by deed of the undersigned notary on November 2, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 406 on February 24, 2006.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder IBERSUIZAS CAPITAL FUND I, L.P., prenamed, represented as stated hereabove, decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred ninety thousand two hundred and fifty Euro (290,250.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to three hundred and two thousand seven hundred and fifty Euro (302,750.- EUR) by the issuance of two thousand three hundred and twenty-two (2,322) new shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the two thousand three hundred and twenty-two (2,322) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against ELBROES, S.à r.l. of a total amount of two hundred ninety thousand two hundred and fifty Euro (290,250.- EUR).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of ELBROES, S.à r.l. to which an interim balance sheet as per February 20, 2006 is attached.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The capital is fixed at three hundred and two thousand seven hundred and fifty Euro (302,750.- EUR), represented by two thousand four hundred and twenty-two (2,822) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand six hundred Euro (4,600.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND I, L.P., une société constituée selon les lois Guernsey, dont le siège est établi au 13-15 Alexander House, Victoria Road, GB-GY1 3ZD, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au Registre de Commerce du Royaume-Uni, Companies House sous le numéro LP10773,

ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 14 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 7 novembre 2005, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est la seule et unique associée de la société ELBROES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 109 du 17 janvier 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 2 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 24 février 2006.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros (290.250,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trois cent deux mille sept cent cinquante euros (302.750,- EUR) par l'émission de deux mille trois cent vingt-deux (2.322) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, IBERSUIZAS CAPITAL FUND I, L.P., précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux deux mille trois cent vingt-deux (2.322) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre ELBROES, S.à r.l. d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros (290.250,- EUR).

L'existence et la valeur de ladite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de ELBROES, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 20 février 2006 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à trois cent deux mille sept cent cinquante euros (302.750,- EUR), représenté par deux mille quatre cent vingt-deux (2.422) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille six cents euros (4.600,- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Tulkens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, vol. 152S, fol. 95, case 12. – Reçu 2.902,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2006.

G. Lecuit.

(036596/220/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

ELBROES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 110.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

G. Lecuit.

(036598/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

TEK INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 72.661.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(031161/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

AMPACET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.309.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(031188//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.911.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031393/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

EXCLUSIVE STORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, 2, rue Sandkaul.
R. C. Luxembourg B 115.342.

STATUTS

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Claude Weffling, administrateur de société, né le 22 juillet 1963 à Luxembourg, demeurant au 7A, rue des Fleurs à L-6723 Grevenmacher;

2.- Madame Sandra Carmen Friedgen, administrateur de sociétés, née le 22 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant au 8, Kahlenberg à L-6739 Grevenmacher;

3.- Madame Désirée Dennemeyer, épouse Sunnen, employée privée, née le 10 février 1966 à Luxembourg, demeurant au 14, rue Nico Klopp à L-5403 Bech-Kleinmacher.

Lesdits comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXCLUSIVE STORE S.A.

Le siège social est établi à Mertert.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la fourniture de tout matériel sanitaire, piscines, whirlpools, hammams, saunas, bains, solariums et de tout matériel en relation avec l'énergie alternative, photovoltaïque, énergie éolienne, énergie hydraulique, pompe à chaleur, cogénération et réseau de chaleur, chaudière à condensation, collecteurs solaires, thermiques et en général tous autres marchandises ou accessoires se regroupant sous le terme d'énergies renouvelables.

La société a encore pour objet l'achat et la vente de tout matériel électrique, industriel, outillages, appareils de mesure et la gamme complète de luminaires extérieurs et intérieurs, ainsi que le commerce de quincaillerie, accessoires pour chevaux et vêtements.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut encore réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra établir des succursales, agences et bureaux au Grand-Duché et à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en 100 (cent) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer qu'à l'unanimité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jean-Claude Weffling, préqualifié.	60
2.- Madame Sandra Carmen Friedgen, préqualifiée.	20
3.- Madame Désirée Dennemeyer, préqualifiée	20
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean-Claude Weffling, préqualifié.

- Madame Sandra Carmen Friedgen, préqualifiée.

- Madame Désirée Dennemeyer, préqualifiée.

3. Est appelée à la fonction d'administrateur-délégué pour la même durée que son mandat d'administrateur: Madame Sandra Carmen Friedgen, préqualifiée.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

6. Le siège social est établi à L-6689 Merttert, 2, rue Sandkaul.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-C. Weffling, S. C. Friedgen, D. Dennemeyer-Sunnen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 152S, fol. 62, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

J. Elvinger.

(032534/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

ARCHITECTURES NOUVELLES ET CUISINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 avril 2006.

Signature.

(031450//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

CH. LORANG & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch.
R. C. Luxembourg B 30.731.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031671/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

CODINTER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 15.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

(034336/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

LBREP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.493.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39426 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

J. Elvinger

Notaire

(034623/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.176.944,-.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.384.

*I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 13 mars 2006
au siège de la société*

L'assemblée a entre autres pris les décisions suivantes:

1. L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Daniele Peruzzo de son poste de Gérant Classe A et Directeur Général de la société.

2. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Giuseppe Giusto, né le 5 août 1964 à Milan (Italie), demeurant Novaro Michele N° 2, 20161 Milan, Italie, nouveau Gérant Classe A de la société. Il termine le mandat de son prédécesseur.

II. Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance du 13 mars 2006

1. Le Conseil de Gérance a décidé à l'unanimité de déléguer à partir de ce jour la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation relative à cette gestion, à:

- Monsieur Giuseppe Giusto, domicilié à Novaro Michele N° 2, 20161 Milan.

2. Le Conseil de Gérance a décidé à l'unanimité que, dans le cadre de ces fonctions, Monsieur Giusto pourra sous sa seule signature:

- Entreprendre toutes démarches et remplir toutes formalités d'ordre administratif, fiscal, judiciaire ou social nécessaires pour soumettre AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l. ainsi que ses filiales et succursales à venir (ci-après dénom-

mées «la société») aux lois et règlements des pays où elle opère ou pourrait opérer; signer tous actes, documents et registres nécessaires à cette fin; signer notamment toutes déclarations au registre de commerce.

- Faire ouvrir et faire fonctionner au nom de la société tous comptes auprès de toutes banques luxembourgeoises étrangères.

- Toucher toutes sommes dues à la société; de toutes sommes reçues donner quittances et décharges.

- Acquitter, accepter, endosser, signer, négocier tous billets, chèques, traites, lettres de change et autres effets de commerce.

- Signer toutes les pièces d'assurance.

- Représenter la société vis-à-vis de tous tiers et de toutes administrations, notamment de l'État, des autorités gouvernementales, régionales, provinciales et communales, des autorités sociales, fiscales et douanières, des postes et de la régie des téléphones, des entreprises de transport et de tous autres services publics. Conclure avec ces tiers et ces administrations tous accords, contrats, engagements et règlements et signer seul tous documents nécessaires ou utiles à la société.

- Faire tous achats, ventes, commandes et signer toutes conventions.

- Subdéléguer, dans la mesure où il le juge utile, un ou plusieurs de ses pouvoirs à des employés de la société ou toute autre personne, séparément ou conjointement, pour une période et dans les limites qu'il fixera.

- Signer tout acte de service journalier et toute correspondance courante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02951. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035408//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.176.944,-.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(035404//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

JOSE GAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg-Gasperich, 69, Millewee.

R. C. Luxembourg B 62.136.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

(031427//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(034649/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

INVESTMENT WORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.660.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 17 juillet 2006 à 14.00 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 24 88 84 91 et par courrier à l'attention de Madame Bénédicte Lommel, au plus tard le 17 juillet 2006 à 10.00 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 mars 2006 peuvent s'adresser au siège social de la société.

I (03278/755/30)

Le Conseil d'Administration.

BERSY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.219.

The Shareholders are convened at the

POSTPONED ORDINARY GENERAL MEETING

to be held on Thursday 20th July 2006 at 11 a.m. at the registered office of the company, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2005.
2. Allocation of results.
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2005.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

(03228/581/15)

The Board of Directors.

FINOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juillet 2006 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (03229/000/15)

Le Conseil d'Administration.

60087

RTR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.246.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 juillet 2006* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (03184/788/16)

Le Conseil d'Administration.

MURTEN FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 79.762.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme MURTEN FINANCIERE S.A., prédésignée, sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le vendredi *14 juillet 2006* à 10.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2005
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2005
- renouvellement du mandat des administrateurs
- quitus aux administrateurs
- renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- quitus au commissaire aux comptes
- pouvoirs à donner
- questions diverses

I (03227/000/21)

Le Conseil d'Administration.

PORTFOLIO B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.029.

Le Conseil d'administration de PORTFOLIO B.P. (ci-après la «Société») a l'honneur d'inviter les actionnaires de la Société à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *7 juillet 2006* à 17.00 à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.
6. Nomination des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2006 peuvent s'adresser au siège social de la société.

I (03287/755/31)

Pour le Conseil d'Administration.

STRATEGIES ET PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.976.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03274/010/18)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.285.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 21 juin 2006 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 août 2006 à 17.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2006 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03275/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AG FÜR INVESTITIONEN UND BETEILIGUNGEN, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juillet 2006 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Presentation and approval of the Statutory Auditor's reports for the year ended December 31, 2004
2. Presentation and approval of the financial statements for the year ended December 31, 2004
3. Allocation of results
4. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the year ended December 31, 2004
5. Statutory elections
6. Miscellaneous

I (03279/581/16)

Le Conseil d'Administration.

BORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.936.

Avis est donné par la présente aux actionnaires de BORAN S.A. (la «Société») qu'à la suite du report séance tenante à quatre semaines de

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

celle-ci se tiendra le 19 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices 2004 et 2005;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Giorgio Ravazzolo au Conseil d'Administration;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03276/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DWS ABS CREDIT SELECT, Fonds Commun de Placement.

Das Liquidationsverfahren des o.g. Fonds wurde abgeschlossen. Die Depotbank hat ab dem 4. Mai 2006 den Liquidationserlös unter den Anteilhabern im Verhältnis ihrer Anteile verteilt. Alle Anteilhaber wurden ausbezahlt, so dass eine Hinterlegung von Geldern bei der Caisse des Consignations in Luxemburg nicht erforderlich war.

Luxemburg, im Juni 2006.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

(03277/1352/10)

WestProfil, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
H. R. Luxembourg B 109.089.

Die gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestProfil für den 13. Juni 2006 vorgesehene

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet erstmals am 17. Juli 2006 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2005.
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007
7. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beschlossenen Einführung einer Performance-Fee für den Teilfonds West-Profil Linear

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 12. Juli 2006 bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 28. Juni 2006

I (03288/755/24)

Der Verwaltungsrat.

ACERGY S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme).

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

A Postponed

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of ACERGY S.A. (the «Company») will be held at the offices of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, on August 1, 2006 at 3 p.m. for the following purposes:

(1) To adopt the proposed changes to the Company's articles of incorporation:

Art. 8, Second Paragraph:

All Common Shares in the Company shall be registered in the Register(s) of Shareholders which shall be kept by the persons designated therefore by the Company and such Register(s) of Shareholders shall contain the name of each holder of Common Shares, his residence and/or elected domicile and the number of Common Shares held by him and other information as may be required from time to time by applicable law.

Art. 12, First Paragraph:

The board of directors may resolve the issuing of bonds and debentures and the contracting of loans convertible into common shares or exchangeable in other equity or debt securities in particular with or without subscription rights or warrants attached and which may be in bearer or other form in any denomination if applicable and payable in any currency.

Art. 12, Second Paragraph:

The Board of Directors shall fix the rate of interest, conditions of issue, the conversion price and repayment and all other terms and conditions thereof. Notwithstanding articles 5a and 5b, the Board has full discretion in determining the conversion price.

Art. 13, Sixth Paragraph:

The Directors may be re-elected. The term of office of Directors shall end immediately after the ordinary general meeting in the year of the expiry thereof and their successors have been elected and at least three directors have accepted.

Art. 15, Third Paragraph:

The Board of Directors may only deliberate, validly if the majority of its members shall take part in the proceedings by voting personally, by telephone or by video conference or by proxy given in writing, by telegram, fax or e-mail.

Art. 24, First Paragraph:

The annual general meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the fourth Friday in May. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first working day following, at the same time.

Art. 26, First Paragraph:

General meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, by a Director or other person appointed by the Board.

Art. 26, Second Paragraph:

The agenda of general meetings shall be prepared by the Board. The agenda must be set forth in the convening notice for the meeting and no point not appearing on the agenda may be considered, including the dismissal and appointment of Directors or the Statutory Auditors.

Art. 26, Fifth Paragraph:

Notices for general meetings shall be given either:

a) by e-mail to shareholders who have indicated an e-mail address to the Company, sent not later than twenty (20) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed given when the e-mail was sent by the relevant Register keeper; or

b) by mail, first class, postage prepaid, to all holder of Common Shares, sent to the address recorded in the Register(s), and posted not later than twenty (20) days before the date set for the meeting. Notices shall be deemed to be given when deposited in the mail as aforesaid.

Art. 26, Sixth Paragraph:

General meetings, both ordinary and extraordinary, may convene and their discussions shall be valid, even if no previous notice of meeting has been given, on any occasion when all the shareholders entitled to vote thereat shall be present or represented and agree to discuss the matters shown in the agenda.

Art. 26, Seventh Paragraph:

A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder and the proxy holder may represent an unlimited number of shareholders. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any Director at least five (5) days before the date set for the meeting;

Art. 29, First Paragraph:

Each year, for the financial year ended on the 30th day of November, the Board of Directors shall prepare a balance sheet of assets and liabilities and a profit and loss account and to the extent required by law consolidated financial statements. The necessary amortisations must be made.

Art. 29, Second Paragraph:

The Board of Directors report shall be annexed to such balance sheet and to the extent required by law to such consolidated balance sheet and consolidated profit and loss account and these reports and documents shall contain the details required by the law applicable to the Company. A copy of all such documents shall be forwarded, at least twenty (20) days before the date fixed for the general meeting to which they are to be submitted, to all shareholders.

Art. 30, First Paragraph:

The favorable surplus on the unconsolidated balance sheet, after deduction of general and operational expenses, corporate charges and necessary amortisation, shall be the profit of the Company.

Art. 31, First Paragraph:

The general meeting shall hear the reports of the Board of Directors and the Statutory and independent Auditors and shall discuss the balance sheet and the consolidated balance sheet.

Art. 31, Second Paragraph:

After the balance sheet and consolidated balance sheet has been approved, the general meeting shall take a special vote on the discharge of the Directors and Auditors. This discharge is only valid if the balance sheet and the consolidated balance sheet contains no omission or false declaration which conceals or misrepresents the true situation of the Company, and as to acts made ultra vires the Articles of Incorporation or the law, only if such acts have been specifically pointed out in the convening notice.

An extraordinary general meeting convened with the same agenda for May 15, 2006 could not deliberate because the legally required quorum of half of the issued Common Shares was not reached.

At a postponed extraordinary general meeting, any number of Common Shares present or represented shall constitute a quorum and the resolutions have to be adopted at a 2/3 majority of Common Shares present or represented.

The Board of Directors of the Company has determined that Common Shareholders of record at the close of business on March 24, 2006 will be entitled to vote at the aforesaid meeting and at any adjournments thereof.

Proxies received will remain valid for the postponed meeting. Shareholders who have not yet cast their votes may do so by filling in, signing, dating and returning the Proxy Card, a form of which had been submitted to them or may be obtained from the registered office. The giving of a Proxy will not affect Shareholders' right to revoke such Proxy or vote in person should Shareholders later decide to attend the meeting.

June 21, 2006.

M. Woolveridge

Chairman of the Board

I (03289/795/94)

WESTLB MELLON LONGITUDE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 82.648.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the «Meeting») of Shareholders of WESTLB MELLON LONGITUDE FUND will be held at the registered office, on Friday 7th July, 2006 at 11 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the audited annual accounts for the year ended 31 March 2006.
3. Allocation of the Results.
4. Discharge of the Directors.
5. Election and re-election of the Directors.
6. Re-election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the registered office of the Company where proxy forms are available.

Please note that proxy form should be completed, signed and returned to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, for the attention of Mr Terry Farrelly, 33, rue de Gasperich, L-2085 Luxembourg and can be faxed on fax number +352 2696 9730, by 06 July 2006.

II (03192/755/25)

For and on behalf of the Board of Directors.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juillet 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03190/795/14)

Le Conseil d'Administration.

60092

FINANCERIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.742.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, qui aura lieu le *6 juillet 2006* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (03162/000/15)

Le Conseil d'Administration.

ATILIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.464.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, qui aura lieu le *6 juillet 2006* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (03161/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FRS, FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 54.638.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le mardi *11 juillet 2006* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du siège social de la société de Luxembourg à Capellen (nouvelle adresse du siège social: «Westside Village», Parc d'Activités Capellen, 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen).
2. Modification de l'article 1, alinéa 2 des statuts de FRS LUXEMBOURG S.A. comme suit: «Le siège social est établi à Capellen».
3. Divers.

II (03159/321/15)

Le Conseil d'Administration.

SOPATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.421.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juillet 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03096/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PALMGROVE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03094/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HAMILTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juillet 2006 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 15 mai 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03090/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INVEST 5, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 106.676.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 7 juillet 2006 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (03076/833/17)

Le Conseil d'Administration.

IMPULSE, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.083.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, le 7 juillet 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03030/534/14)

Le Conseil d'Administration.

60094

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 6 juillet 2006 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire de vérification des comptes de la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire;
3. Clôture de la liquidation;
4. Divers.

II (02993/546/15)

Le liquidateur.

RHEIN FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.297.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juillet 2006 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00148/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

B.A.R.T. S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 40.048.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, welche am 7. Juli 2006 um 10.30 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Bericht des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes

II (03031/534/15)

Der Verwaltungsrat.

LE LAPIN, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.007.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, Luxembourg, on July 7, 2006 at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (03029/534/15)

The Board of Directors.

60095

ORTOLAN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 12.916.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société ORTOLAN S.A. tenue le 27 mai 2006, il n'a pas pu être délibéré sur aucun point à l'ordre du jour par défaut de quorum de présence suffisant.

Dès lors, en vue de délibérer sur les différents points, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Acceptation de la démission de Monsieur Johan Dejans de son poste d'administrateur et nomination de Monsieur Steve van den Broek jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009;
5. Acceptation de la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. de son poste de commissaire aux comptes et nomination de CO-VENTURES S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009;
6. Divers.

II (02859/655/20)

Le Conseil d'Administration.

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2003, au 30 septembre 2004 et au 30 septembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03145/000/20)

Le Conseil d'Administration.

E.A.S. S.A., EURO ASSISTANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 84.324.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le jeudi 6 juillet 2006 à 11.00 heures au 14, rue des Romains L-2444 Luxembourg pour statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport de commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
 - Dotation à la réserve légale
 - Distribution de dividendes
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nomination d'un nouvel administrateur
6. Divers

II (02991/813/20)

Le Conseil d'Administration.

60096

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 6 juillet 2006 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur et présentation des comptes de la liquidation;
2. Nomination d'un commissaire de vérification des comptes de la liquidation.

II (02992/546/13)

Le liquidateur.

EURO.M.INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 50.170.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 7 juillet 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

II (03063/833/18)

Le Conseil d'Administration.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 52.851.

Les actionnaires sont priées d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 7 juillet 2006 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (03077/833/17)

Le Conseil d'administration.